

AVIGNON

Ville d'exception

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUIN 2026

25

CONTRAT DE VILLE : Financement de projets dans le cadre de la Politique de la Ville **Mme HAMOUSSA**

Mes chères Collègues, mes chers Collègues,

Par délibération n°13 du 30 novembre 2024, la Ville a adopté le nouveau Contrat de Ville « Engagements quartiers 2030 » qui a été signé le 16 décembre 2024. Il définit le cadre d'intervention sociale et urbaine dans les quartiers prioritaires de la politique de la Ville sur le territoire d'Avignon dans un partenariat entre l'Etat, le Grand Avignon, la Ville, les bailleurs sociaux, la CAF et la MSA.

Ses orientations prioritaires sont :

- Ouvrir les champs des possibles de la jeunesse et soutenir les parents,
- Favoriser les parcours d'insertion socio-professionnelle,
- Agir sur le logement et le cadre de vie dans une perspective de transition écologique et de tranquillité publique,
- Lever les freins pour permettre aux habitants d'accéder à leurs droits.

La Ville intervient sur tous les champs sociaux et urbains décrits dans le contrat de ville, elle participe activement à sa stratégie (Mobilisation de crédits, mise à disposition de locaux, soutien logistique...).

A ce titre, la Ville souhaite contribuer au financement d'actions qui correspondent à ses objectifs en matière de développement social local dans le cadre des programmations annuelles ou dans le cadre des conventionnements pluriannuels.

Sur les 118 projets retenus dans le cadre de la programmation annuelle par le comité de pilotage du 10 février 2026, il vous est proposé de financer 21 actions pour un montant total de 36 160 €.

Le détail de l'ensemble des subventions proposées figure en annexe de la présente délibération.

Il convient d'autoriser la signature des avenants aux conventions d'objectifs pour les associations conventionnées.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2121-29,
Vu les alinéas 3,4 et 5 de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et son décret d'application n°2001-495 du 6 juin 2001,
Vu la délibération n°13 du 30 novembre 2024,
Vu le comité de pilotage du Contrat de Ville réuni le 10 février 2026,
Vu projets d'avenants aux conventions d'objectifs avec les associations conventionnées.

Considérant l'avis favorable de la ou des :

Commission Ville éducative, culturelle, solidaire, sportive et fraternelle

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **ACCORDE** les subventions en fonctionnement proposées pour un montant de 36 160 € ;
- **IMPUTE** ces dépenses au chapitre 65, compte 65-748, fonction 518, du budget principal ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou l'Élu (e) délégué(e) à signer tous les documents à intervenir.

ADOpte

Pour : 48

Abstention : 5

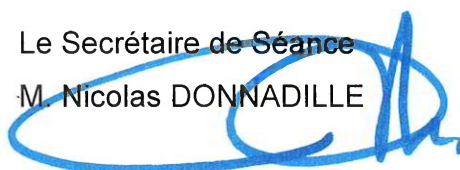
Le Maire

M. Olivier GALZI



Le Secrétaire de Séance

M. Nicolas DONNADILLE



PARVENU A LA PREFECTURE LE 02/07/2026

ACTE PUBLIE LE 15/07/2026

AR préfecture :

Date de télétransmission :

Date de réception en préfecture :